



Numéro : 2026-160

Codification acte : 6.4

ARRETE MUNICIPAL

**Objet - Organisation du Festival de la communauté HMONG
Centre d'Animation des Bords de Loire 42160 Andrézieux-Bouthéon
Association HMONG AVENIR**

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, et L2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1, R.411-7 et R.411-8, et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

VU la demande présentée par l'Association HMONG AVENIR pour l'Organisation du Festival de la communauté HMONG au Centre d'Animation des Bords de Loire, du vendredi 17 juillet 2026 au lundi 20 juillet 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité publique à l'occasion de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : Le chemin rural, dit « Chemin des Filles » est réservé au stationnement pour les festivaliers, dans son prolongement après la station d'épuration et en direction du Chemin des Chaninats, **du vendredi 17 juillet 2026 8H00 au lundi 20 juillet 2026 8H00.**

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont réglementairement signalées.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et les véhicules en infraction peuvent être mis en fourrière ou déplacés aux frais de leur propriétaire.

Article 4 : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur Le Directeur du Pôle Aménagements Urbains et des Service Techniques d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Chef de Service du Pôle Logistique et Manifestations d'Andrézieux-Bouthéon,

➤ Monsieur VANG Frédéric - Association HMONG AVENIR - 06 67 60 05 63,
frederic.vang@hotmail.fr,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le lundi 13 juillet 2026

Le Maire

François DRIOL
« Par délégation du Maire M. Eric Vocanson Adjoint Evènementiel »